



# Communiqué

le 27/06/2017

## Déclaration liminaire du SNSPP-PATS-FO à la CNSIS du 23 juin 2017

Monsieur le Président, mesdames messieurs chers collègues,

**Je suis heureux de pouvoir siéger à cette CNSIS dernièrement recomposée et de représenter les intérêts de mes collègues sapeurs-pompiers et PATS qui ont renouvelé la confiance qu'ils portaient à notre organisation syndicale le SNSPP-PATS-FO et je m'engage à être digne de cette confiance en défendant sans langue de bois les dossiers et revendications utiles à la sauvegarde du service public d'incendie et de secours et de ses serviteurs.**

Ils sont nombreux et je pense en tout premier lieu à la problématique maintes fois dénoncée de la baisse des effectifs au sein des SDIS.

Il ne vous aura pas échappé que des mouvements de grève sont actuellement en cours, notamment dans le département de l'Yonne où nos collègues ont entamé un mouvement visant à empêcher la suppression de 10 postes de sapeurs-pompiers professionnels alors qu'ils travaillent déjà en effectif réduit.

« Cela se traduit par des départs différés de vingt à trente minutes. En trente minutes un feu de cheminée devient un feu de toiture et une simple douleur dans le bras, en trente minutes la personne est décédée. » Voilà la triste réalité du terrain relayée dans la presse ces derniers jours et dont les usagers sont les premières victimes.

S'agissant du droit de grève, une réunion a eu lieu récemment à la DGSCGC lors de laquelle le SNSPP-PATS-FO a demandé à ce que :

- Un véritable dialogue social soit instauré au sein de nos SDIS afin d'éviter les conflits sociaux, notamment en sensibilisant nos cadres sur l'importance et les enjeux de ce sujet,
- Dans l'exercice du droit de grève, les potentiels opérationnels journaliers ne soient pas imputés par un service minimum qui mettrait en péril la sécurité de nos concitoyens, ainsi que celle des sapeurs-pompiers et des différents intervenants,
- Les modes dégradés ne soient pas utilisés pour pallier les incidences de ce même service minimum,
- Nos collègues sapeurs-pompiers volontaires ne soient pas utilisés à des fins d'affaiblissement du droit de grève,
- Au-delà de la couverture des risques courants et particuliers, l'état d'urgence dans lequel se trouve notre pays soit pris en compte afin d'assurer le service public auquel nous devons répondre avec conscience et professionnalisme.

Nous serons donc attentifs aux éventuels projets de textes qui traiteront de cette question.

Sur un tout autre sujet mais toujours dans l'actualité, nous avons adressé nos plus vifs messages de soutien à nos collègues portugais qui ont à faire face à de terribles feux de forêts.

Nous regrettons que notre revendication pourtant ancienne relative au développement d'une flotte européenne de bombardiers d'eau ne soit toujours pas effective alors que l'on voit combien elle serait nécessaire dans pareille situation somme toute assez récurrente.

Je dois vous faire part de mon inquiétude, après avoir lu dans la presse que notre flotte de bombardiers d'eau basée à Nîmes serait pour 25% au moins clouée au sol - originaire du Sud-Ouest, où le risque de feux de forêts ne peut être ignoré en cette période de canicule – hier, aucun canadaire n'y était présent sachant qu'il faut 2 heures pour être dans notre région. Vous comprenez ma crainte sur le sujet.

Dans le registre de la santé et qualité de vie au travail, nous accusons un retard certain sur la question des cancers professionnels notamment ceux liés aux fumées. Pourquoi tant de retard dans l'application du code du travail concernant la prise en charge par l'employeur SDIS de l'entretien et du nettoyage des effets des sapeurs-pompiers à l'image de ce qui se fait dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique du nord ou en France au sein des hôpitaux pour le personnel soignant.

Les dernières études épidémiologiques américaines entre autres, ont démontré que les sapeurs-pompiers étaient particulièrement sujets au développement de cette pathologie, le nombre de cancer des testicules étant par exemple deux fois plus élevé que dans la population générale.

Une réflexion de fond doit être menée sur cette thématique afin de développer un plan de prévention efficace accompagné d'un suivi post-professionnel pour les sapeurs-pompiers retraités.

Nous souhaiterions vivement y être associés tout comme s'agissant de la création d'un système unifié de gestion des appels d'alertes et opérations entre tous les services d'incendie et de secours pour laquelle nous avons récemment demandé à rencontrer le Préfet Lambert.

Quid également des engagements que l'on nous avait donnés sur l'entrée au sein des CASDIS du personnel PATS, composante essentielle des SDIS ?

Urgent également de trouver une solution rapide concernant nos collègues PATS qui exercent leurs fonctions au sein des CTA, en effet, si quelques départements trop peu nombreux franchissent le cap du détachement intégration trop disent attendre que le problème se règle au niveau national, nous le souhaitons aussi, mais force est de constater que ça ne sera pas le cas, donc il est grand temps de donner aux SDIS des orientations et directives précises car le constat est alarmant sur les conditions d'intégration. Nous souhaitons vivement qu'une filière spécifique CTA CODIS se mette en place, seule situation qui permettrait aujourd'hui de trouver des solutions

Nous sommes en effet des partenaires sociaux élus avec un taux de participation aux élections professionnelles nettement supérieur à celui des élections législatives. Sur la question de la représentativité, notre voix ne vaut donc pas moins que celle d'autres élus (sinon plus).

Dans ce sens, je peine à comprendre la direction proposée s'agissant de la composition du Bureau de la CNSIS, où il semble que les résultats aux élections professionnelles soient balayés d'un revers de manche et je voterai contre toute proposition qui ne respectera pas la voix de nos mandants et le vote démocratique exprimé.

Je m'associe personnellement à l'acclamation faite à Mme Cohen qui fait valoir ses droits à la retraite et qui nous a toujours apporté son aide et avec laquelle j'ai aussi participé aux premières CNSIS. De plus je salue également le travail réalisé avec Julie Delaidde en sa qualité de conseillère sociale qui vient d'obtenir, grâce à l'application des ESD une promotion à l'Etat qui nous honore. Toutefois son absence se fait déjà ressentir.

Je vous remercie de votre écoute et de toute l'attention que vous portez au SNSPP PATS FO, et nous ne manquerons pas comme à notre habitude d'intervenir de façon constructive, sur les dossiers présentés ce jour.

Nous vous remercions de votre attention.

**Patrice Beunard**  
Président du SNSPP-PATS-FO

*Proposer- négociier-contracter*

[www.snspp-pats.com](http://www.snspp-pats.com)  
[contact@snspp-pats-fo.fr](mailto:contact@snspp-pats-fo.fr)



**SNSPP-PATS-FO**

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle  
33120 Arcachon